

La validité dudit amendement fait l'objet d'un rappel au Règlement;
Ledit débat est interrompu.

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Marcoux soit substitué à celui de M. Olson sur la liste des membres du comité permanent de la banque et du commerce.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 18 juin 1964

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Roland A. Ritchie, juge puîné de la Cour suprême du Canada, à titre de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui, le 18 juin, à 9 h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général
A. G. CHERRIER

A l'honorable

Orateur de la Chambre des communes

Un message est reçu de l'honorable juge Ritchie, à titre de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend en conséquence au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole.

Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation.

Loi modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur la Cour de l'Échiquier.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Loi concernant le paiement de certains droits et taxes provinciaux par les corporations de la Couronne.